



**Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine**

**Les attentes prioritaires
de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine**

3 mars 2010

SOMMAIRE

1.	Projet d'approvisionnement en eau potable à la Pointe de Grande-Entrée.....	1
2.	Projet de bibliothèque publique autonome (BPR).....	7
3.	Mise à niveau dans les sports de glace.....	8
4.	Centre communautaire.....	11
5.	Centre communautaire scolaire-municipal Grande-Entrée.....	13
6.	Infrastructures en loisirs – Pistes cyclables, Route verte	14
7.	Soutien financier – Protection contre l'érosion des berges.....	15

#1

PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE À LA POINTE DE GRANDE-ENTRÉE

Problématique d'alimentation en eau potable à Grande-Entrée

L'île de Grande-Entrée n'a pas de réseau de distribution d'eau potable municipalisé. Les résidents sont actuellement alimentés par des puits individuels (en majorité de surface) qui dans l'ensemble sont sujets à des risques de contamination par les rejets d'eaux usées des résidences isolées (rapport Madeli-EAU hydrogéologues, 2007) et par de l'eau salée pour les puits situés dans le secteur plus bas de La Pointe (quai). Par ailleurs, les terrains du secteur à l'étude sont à majorité trop petits pour permettre la construction d'un nouveau puits conforme et l'installation de traitement autonome selon les directives du MDDEP et le règlement Q.2, R-8. L'usine Madelimer située dans ce secteur, qui employait 400 travailleurs avant qu'elle ne soit rasée par le feu en février 2006, s'alimentait par deux puits existants (« Puits Mario» et « Puits John-Fred»), aujourd'hui réputés non conformes (Madelim-EAU) en fonction des nouvelles normes d'exploitation et dans le contexte d'une nouvelle autorisation d'exploitation au MDDEP. Cette industrie utilisait avant qu'elle ne soit incendiée 90 m³/jour, soit environ de 85 pour cent du débit disponible.

Une étude hydrogéologique a été réalisée en 2006-2007, suite à une demande du MAMR, par le consortium Madeli-EAU, hydrogéologue. Une nouvelle source d'eau douce captive a été identifiée au sud de l'île. Cette source pourra fournir un débit moyen de 130 m³/jour sur une continue et 225 m³/jour pour répondre aux demandes journalières maximales (non soutenues). Or, l'usine exigera après sa reconstruction une demande en eau (long terme) de 130 m³/jour au lieu des 90 m³/jour, puisque les promoteurs comptent doubler la production en plus de maximiser leurs opérations sur une base de douze mois. Cela représente 100 pour cent de la capacité de la nouvelle source sud, ne laissant donc aucune possibilité d'alimenter les autres commerces existants et projetés (plan directeur de développement de La Pointe en cours de réalisation) et les résidences du secteur de La pointe et de la zone urbaine du village de Grande-Entrée. L'état de situation actuel nous permet donc de préciser que la nouvelle source d'eau douce captive située au sud de l'île sera insuffisante pour fournir la demande en eau projetée de l'ensemble du projet révisé. En effet, selon les nouvelles consommations industrielles fournies par Madelimer et une évaluation plus précise de tous usagers commerciaux, institutionnels et résidentiels à desservir (fiche technique pour chaque utilisateur), il faut maintenant prévoir sur un horizon de 30 ans une consommation journalière moyenne de 247 m³/jour et un débit maximal journalier de 441 m³/jour, soit :

- Bassin 1 (rue Bassin Ouest et La Pointe) : 241,5 m³/jour (débit max journalier)
- Bassin 2 (zone urbanisée village Route 199) : 199,5 m³/jour (débit max journalier)

Il appert donc que la capacité de nouvelle source sud est nettement inférieure pour combler les besoins en eau potable des deux bassins à alimenter, même du bassin 1 pour alimenter l'usine Madelimer ainsi que les autres commerces et résidences du secteur du quai (La Pointe). Rappelons que le débit moyen soutenu de la nouvelle source sud est estimé par Madeli-EAU à 130 m³/jour et le débit maximum journalier est évalué à 225 m³/jour.

Solution proposée

Afin de pallier au manque d'eau de la source sud pour alimenter à elle seule les deux bassins à desservir (B1- La Pointe et B2- Route 199), il est proposé d'exploiter également la source nord également. Selon les hydrogéologues de Madeli-EAU, cette source d'eau captive est isolée de la source sud par une barrière géologique étanche. L'exploitation des sources simultanément ne pourra alors pas influencer leur capacité nominale. La source nord est située dans le secteur des deux puits existants (Puits Mario et Puits John Fred) un peu au sud du chemin Pealey et à l'ouest du chemin du Bassin Ouest. Selon Madeli-EAU, la source nord pourrait éventuellement fournir un débit maximum équivalent au moins à la source sud en fonction des superficies de chaque bassin géographique qui alimente ces deux sources. Selon l'horizon 30 ans, la source nord devrait donc fournir 216 m³/jour au débit max journalier et respecter les critères de conception, soit :

- Débit max journalier de la source sud : 225 m³/jour (4 puits/confirmer)
- Débit max journalier de la source nord : 216 m³/jour (3 puits : à confirmer)
- Consommation max journalière 30 ans : 441 m³/jour (horizon 30 ans)

Précisons ici que la consommation unitaire résidentielle sera prévue à 250 litres/personne/jour au lieu de 320 litres/personne/jour usuellement.

La solution retenue est de construire un nouveau système d'alimentation en eau potable comptant sept puits (à confirmer après la 2^e étude hydrologique) situés dans deux sources de captage distinctes, un seul réservoir et poste de chloration situé au point haut du chemin du Bassin Ouest, le tout raccordé par un réseau de conduite d'amenée indépendant de celui de la distribution. Par ailleurs, la distribution de l'eau potable aux usagers serait assurée par un réseau avec protection incendie de 200 et 150 mm de diamètre afin de desservir environ 150 maisons, une usine de transformation de poisson et fruits de mer (400 employés) ainsi que plusieurs commerces et institutions dans le secteur de La Pointe et le secteur urbanisé de la Route 199 (conjointement avec des travaux du MTQ à définir/étude en cours). Plus précisément, les travaux comprennent, sans nécessairement s'y limiter :

- Construction et raccordement au réservoir de 4 nouveaux puits de la source sud;
- Construction et raccordement au réservoir de 3 nouveaux puits de la source nord (à confirmer);
- Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable (400 m³ environ);

- Télémétrie et compteur d'eau à tous les usagers;
- Construction d'un réseau d'alimentation de m linéaires ±
- Installation d'un réseau de conduite de distribution d'eau potable avec protection incendie sur les chemins Pealey et du Bassin Ouest (± 770 m) et sur la Route 199 entre l'église à l'est jusqu'au secteur du quai de La Pointe (± 3 120 m);
- Réfection partielle de la Route 199, correction des points non conformes et asphaltage des accotements pour bande piétonne et cyclable (étude en cours de réalisation/protocole MTQ)

Échéancier de réalisation

Afin de s'arrimer au début d'exploitation de la nouvelle usine Madelimer, il est prévu de commencer les travaux d'alimentation au printemps 2009. Les phases proposées sont les suivantes :

Phase 1 – été 2008 : Confirmation de l'aide par le MAMR

Il est proposé de convenir d'une enveloppe budgétaire pour l'ensemble des travaux des bassins 1 et 2, et ce, afin de sécuriser la population de Grande-Entrée et ainsi poursuivre les investissements requis pour finaliser la recherche en eau et les plans préliminaires. À ce jour, plus de 400 000 \$ de frais dont plus de 320 000 \$ pour la recherche en eau ont été investis sans garantie de subvention. Comme le projet est jugé prioritaire par le MAMR, il serait opportun de confirmer l'aide avant d'engager d'autres frais dans ce projet, considérant le peu de contribuables et de leur capacité de payer ainsi que la capacité d'emprunt du secteur Grande-Entrée, lequel devra assumer 100 pour cent des coûts du projet.

Étape 2 – automne 2008 : confirmation des débits de pompage et plans préliminaires

Recherche en eau complémentaire afin de confirmer les débits de la source nord, relevés d'arpentage, étude géotechnique finale, confection des plans préliminaires et validation des coûts du projet (Dollar 2009)

Étape 3 – hiver 2009 : plans et devis finaux, appel d'offres et protocole MAMR et MTQ

Sur la base que les relevés et études complémentaires seront faits à l'automne 2008, il est possible de compléter les plans et devis et de lancer les appels d'offres à l'hiver 2009 afin d'obtenir le vrai prix de construction. Avant d'octroyer le contrat à l'entrepreneur, les protocoles d'entente avec le MAMR et le MTQ pourront alors être convenus et signés par les parties.

Étape 4 – printemps, été, automne 2009 : construction et mise en marche des ouvrages

Un seul lot de construction est envisagé pour réaliser ce projet d'envergure puisque plusieurs équipes de travail pourront être déployées simultanément, tant sur la Route 199 durant la saison touristique que sur le

secteur du quai ou des routes secondaires du Bassin Ouest et Pealey) et des deux sources de captage indépendantes des axes de circulation.

La mise en route ne pourra pas être faite avant le mois de décembre 2008. Puisque la construction de la nouvelle usine Madelimer est prévue pour l'automne 2008 afin de débiter les opérations au printemps 2009, soit 3 ans après l'incendie, une demande de permis d'exploitation temporaire des puits existants « Mario » et « John Fred » sera faite au MDDEP pour garantir la production 2009 de l'usine de transformation.

Coût du projet révisé

Description	MAMR	MTQ
Coûts 2006 Bassin 1 4 puits source sud +raccordement + réservoir + poste de chloration + réseau 2 km env.	3 725 000 \$	À déterminer
Coûts 2006 bassin 2 Réseau dans la zone urbanisée de la Route 199 sur 2 km (incl. Commerces, village vacances, école, HLM, centre communautaire, etc.	985 000 \$	À déterminer
Travaux complémentaires 2008 pour la nouvelle source d'eau supplémentaire (nord) et raccordement Recherche en eau des deux sources (600 000 \$) ainsi que 3 puits et raccordement de 5 puits au réservoir projeté. Ajouts des coûts pour les travaux supplémentaires (longueur et diamètre des conduites, augmentation du volume du réservoir, tranchées plus larges, etc.). Participation plus faible du MTQ que prévue initialement en 2006.	2 000 000 \$	À déterminer
Indexation des coûts et travaux supplémentaires Indexation des coûts selon le nouveau projet en fonction des nouvelles règles du marché de la construction (2008-2009 : hausse de 50 % et plus du prix du pétrole, transports des matériaux dans contexte des Îles, obligation d'entrepreneurs de l'extérieur des Îles selon l'envergure du projet, le tout selon un ajustement fait en fonction des récentes soumissions de juillet 2008 aux Îles (projet de la Route 199 CAM-Fatima/MAMR et MTQ)	2 300 000 \$	À déterminer
Coût total projeté *	11 000 000 \$	À déterminer

* Coût inclut les taxes nettes de 10 pour cent, les imprévus de 10 pour cent et les frais connexes de 22 pour cent; hypothèse de 3 puits dans la source nord et implication du MTQ dans l'axe de la Route 199.

Analyse financière

Usagers desservis : 347 unités équiv. (soit l'équivalent à 347 maisons)

- Résidentiels : 149 unités 43,0 %

- Commerces : 50 unités équivalentes 14,4 % (incluant école, HLM et centre nature)
- Industriels 148 unités équivalentes 42,6 % (Madelimer)

Hypothèses

- Amortissement : 20 ans
- Taux d'intérêt moyen : 6,5 % (moyenne sur les 10 premières années)
- 100 % au secteur desservi (env. 95 % de l'EFU de Grande-Entrée sera desservie)

Coûts annuels

Construction

• Coût du projet :			9 000 000\$ (\$ 2009)
• Travaux non admissibles à une aide financière			
○ Coûts d'acquisition des terrains et servitudes pour les 7 puits et le réservoir, les périmètres à usage restrictifs et les chemins d'accès, etc. :			200 000\$
○ Travaux municipaux non admissibles :		(raccordement et divers)	200 000 \$
▪ Taux d'aide :	80 %	90 %	95 %
▪ Participation municipale :	1 800 000 \$	900 000 \$	450 000\$
▪ Travaux non admissible :	400 000 \$	400 000 \$	400 000 \$
<hr/>			
▪ Emprunt total :	2 200 000 \$	1 100 000 \$	850 000 \$
▪ Annuité :	202 400 \$	101 200 \$	78 200 \$

Opération annuelle

• Main-d'œuvre : opérateur temps plein : 30 000\$/an + 33 % Avantages et BM. :			40 000\$
• Électricité : 7 puits + réservoir avec pompe Q dom. et Q incendie :			50 000\$
• Produits et divers :			10 000\$
• Analyses bactériologique et physico-chimique :			15 000\$
• Camion (financement, dépréciation et entretien)			10 000\$
• Télémétrie et contrôle :			5 000\$
<hr/>			
• Coût d'opération total annuel :			130 000\$

Taxes annuelles projetées

• Taux d'aide :	80 %	90 %	95 %
• Annuité (construction) :	202 400 \$	101 200 \$	78 200 \$
• Opération annuelle :	130 000 \$	130 000 \$	130 000 \$
<hr/>			
• Coût annuel total à percevoir	332 400 \$	231 200 \$	208 200 \$
<hr/>			
• Nb d'unités taxables équiv. :	347	347	347

• Taxes projetées (immo +opér.) :	958 \$/un an	666 \$ /un an	600 \$/un an
• Maison unifamiliale :	958 \$ /un an	666 \$/un an	600 \$/un an
• Commerce de 4 unités :	3 832 \$/ un an	2 624 \$/un an	2 400 \$/un an
• Madelimer (148 un. équiv.)	235 591 \$/un an	96 568 \$/un an	88 800\$/un an

Recommandations

Considérant que la taxe d'eau potable ailleurs dans les cinq autres secteurs, soit Havre-Aubert, Cap-Aux-Meules, Fatima, L'Étang-du-Nord et Havre-Aux-Maisons, est de 250 \$/un an, il est recommandé qu'une aide accrue de 95 pour cent soit accordée pour les secteurs de Grande-Entrée afin de limiter la taxe d'aqueduc à un maximum tolérable de 600 \$. Puisque la communauté de Grande-Entrée est située à 60 km du centre économique des Îles et que la population totale est de seulement 1000 habitants, un taux d'aide pourrait être accordé pour tenir compte des contextes particuliers à la fois.

Réduire les coûts du projet dans le but de réduire la taxe d'aqueduc, en retranchant par exemple la zone urbanisée du village, aurait un effet contraire sur la taxation du projet. En effet, le système d'alimentation serait sensiblement le même (puits, réservoir, réseau de raccordement, acquisitions des terrains, etc.). En supposant que cela permettrait de réduire le nombre de puits à cinq (au lieu de sept) et réduire le réseau de distribution de 3 km, nous pourrions observer une économie de 2 000 000 \$, soit 20 pour cent. Les coûts d'opération ne pourraient être pour leurs parts réduits considérablement, soit de 20 000 \$ annuellement. En conclusion, en considérant un taux d'aide de 95 pour cent à titre de comparaison, le coût total annuel à percevoir serait de 179 000 \$/an pour 247 unités, au lieu de 208 200 \$/an pour 347 unités. Il faudrait alors prévoir une hausse de taxes de 20 pour cent pour avoir réduit de 20 pour cent le coût de construction du projet. La taxe projetée serait alors rehaussée à 725 \$/un an au lieu de 600 \$/un an.

#2

PROJET DE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE AUTONOME (BPA)

Après le regroupement municipal, la population desservie par la Municipalité s'élève à environ 13 000 habitants, ce qui permet aux Îles de se qualifier pour bénéficier d'investissements destinés à une BPA. Cela n'empêche pas la Municipalité de se doter des services du Centre régional de service aux bibliothèques (CRSPB) pour les petites bibliothèques de village, lorsque la situation géographique le justifie.

En 2007, le conseil a mandaté le SLCVC pour réaliser les étapes préalables à un projet de mise à niveau et de développement des services de bibliothèques aux Îles. Au niveau des villages, il s'agirait de voir à la possibilité de regrouper certaines bibliothèques scolaires et municipales et au niveau de l'archipel, il s'agirait de développer avec la Commission scolaire des Îles (CSI) et le cégep des Îles une bibliothèque centrale, incluant les services d'archives.

Nous avons discuté avec les gens du MCCCCF de la recevabilité d'un tel projet d'intégration et le ministère a financé (via le CRSBP) la première phase de travaux préalables, soit la réalisation par la Municipalité d'un portrait de son propre réseau, lequel a été réalisé par le SLCVC en juillet 2009.

Ensuite, nous devons fournir une stratégie de développement au MCCCCF, c'est-à-dire une structure de services (qui fait quoi parmi les partenaires, y a-t-il des organismes associés, etc.), l'implication de chacun dans le développement des équipements et la prestation de services.

De plus, nous devons fournir une programmation d'activités culturelles associées (ex. : un service des archives, un cinéma parallèle, une médiathèque, une salle d'exposition, etc.). De là, le MCCCCF juge si le projet des Îles est recevable et s'il l'est, le ministère finance la partie faisabilité : évaluation des coûts, plans et cahiers de charge. Le programme qui soutient ce type de développement se nomme « Aide aux immobilisations » (MCCCCF) et vise l'aménagement d'espaces culturels. En ce sens, le ministère invite la Municipalité à réactualiser le projet d'une salle de spectacle afin d'évaluer la pertinence d'inclure cet équipement au projet.

Nous avons noté une volonté du cégep et de la CSI d'aller de l'avant. Ce projet tombe pile avec une planification de la mise à niveau des infrastructures.

Le ministère s'attend à recevoir cette stratégie d'ici à la fin mars 2010.

#3

MISE À NIVEAU DANS LES SPORTS DE GLACE

Devant la vétusté et la quasi-décrépitude de nos installations, leur non-conformité par rapport aux normes actuelles et aussi sous la pression du milieu, la Municipalité a commandé une évaluation exhaustive des trois arénas des Îles.

La firme Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu, avec les ingénieurs de chez Dessau-Soprin, a réalisé cette étude. Ces experts ont conclu à des coûts trop importants de rénovation et de mise aux normes dans les trois cas. Ils recommandent de nous doter d'installations neuves (un bâtiment et deux glaces).

Parallèlement, un mandat a été confié au Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) pour savoir s'il était possible de répartir les activités à l'intérieur de deux arénas, de manière à cesser les sports de glace dans l'aréna de Cap-aux-Meules, le plus vétuste des trois. Ce mandat a été réalisé.

En 2008-2009, un projet FADT a été monté et supervisé par le SLCVC et le CLD, à la demande du comité de revitalisation de Cap-aux-Meules, pour évaluer la pertinence de donner à l'ancien Aréna Wendell-Chiasson une nouvelle vocation, de manière à sauvegarder cet important bâtiment de bois. Le projet a conclu positivement à un potentiel de reconversion et un carnet de santé a été réalisé. Le projet parvient à l'étape d'une évaluation architecturale (projection ou ébauche) et à l'étude de faisabilité.

Suivant cette première étude, des demandes de financement ont été préparées et acheminées au MAMROT (programme FIMR-Volet 3) et au MESL (équipements) pour un aréna à deux glaces, 2500 places, estimé à environ 19,2 M\$ (avant les taxes). La hauteur du projet a nécessité de faire appel à ces deux programmes pour totaliser 50 pour cent de contribution gouvernementale.

Par la suite et à la demande du conseil, on a commandé à la firme *KWATROE* une contre-expertise et une évaluation pour un aréna à deux glaces mais à 1200 places. Résultats : coût de 16,2 M\$ pour la construction et de 12,5 M\$ pour la rénovation (arénas de Havre-aux-Maisons et de Fatima combinés).

Enfin, une troisième étude a été commandée, cette fois à la firme CSB Consultants, afin de connaître les coûts de certaines réparations, d'entretien et de mise aux normes selon la date de construction des deux arénas (Havre-aux-Maisons et Fatima). L'étude conclut à des coûts de l'ordre de 5,3 M\$ (avant les taxes).

En mai 2009, le SLCVC a suggéré un plan de match pour terminer la phase d'analyses et décider du projet à mener de l'avant. Selon ce plan, nous apportons certains avis complémentaires d'ordre financier et technique avant de remettre le dossier au conseil pour décision. Le conseil a décidé au plénier du 23 février 2010 de tenir un référendum sur cette question.

Tableau des coûts estimés pour rénovation selon les trois études réalisées :

	FATIMA	HAM	TOTAL
Réfrigération			
Kwatroe	1 570 000 \$	1 620 000 \$	3 190 000 \$
Dessau-Soprin	1 423 000 \$	1 358 000 \$	2 781 000 \$
CSB	903 000 \$	903 000 \$	1 806 000 \$
Mise aux normes			
Kwatroe	902 130 \$	772 040 \$	1 674 170 \$
Dessau-Soprin	817 000 \$	589 000 \$	1 406 000 \$
CSB	193 000 \$	272 000 \$	465 500 \$
Enveloppe			
Kwatroe	857 841 \$	406 150 \$	1 263 991 \$
Dessau-Soprin	547 000 \$	1 427 000 \$	1 974 000 \$
CBS	1 030 500 \$	1 155 000 \$	2 185 500 \$



**Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine**

**Situation des aréas
Rapport Kwatroe, octobre 2008**

Remboursement annuel sur l'investissement

	<u>Construction</u>	<u>Rénovation</u>
Coût estimé selon étude Kwatroe	16 288 573 \$	12 506 960 \$
Hypothèse de subvention	66%	66%
Part du milieu	5 538 115 \$	4 252 366 \$
Conditions de remboursement d'emprunt (note 1)	30 ans à 5 %	20 ans à 5 %
Remboursement annuel capital & intérêts	360 300 \$	341 200 \$

Note 1: Période maximale de financement accepté par le MAMR : 30 ans pour une construction neuve, 15 à 20 ans pour une rénovation

**Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Situation actuelle des aréas
Résultats 2009**

Aréas	FAT	HAM	TOTAL
Revenus	238 396 \$	138 853 \$	377 249 \$
Dépenses d'opération	452 071 \$	266 568 \$	718 639 \$
Déficit d'opération	-213 675 \$	-127 715 \$	-341 390 \$
Remboursements de dette	-42 455 \$	0 \$	-42 455 \$
Déficit total	-256 130 \$	-127 715 \$	-383 845 \$

Impact sur le compte de taxe moyen

Évaluation imposable	618 710 279 \$		
Évaluation moyenne	82 500 \$		
Taux de taxe	0,0414 \$	0,0206 \$	0,0620 \$
Coût moyen actuel	34,15 \$	17,03 \$	51,18 \$

Rénovation des deux aréas
Résultats prévus selon étude Kwatroe

Coût estimé par Kwatroe	
Aréna de Fatima	5 842 670 \$
Aréna de HAM	6 664 290 \$
	<hr/>
	12 506 960 \$
Subvention visée	66%
Emprunt sur 20 ans	4 164 818 \$

Aréas	FAT & HAM	TOTAL
Surplus (déficit) d'opération	-132 344 \$	-132 344 \$
Remboursement dettes non échues	-42 455 \$	-42 455 \$
Remboursement dette rénovations	-335 000 \$	-335 000 \$
Déficit total prévu	-509 799 \$	-509 799 \$

Impact sur le compte de taxe moyen

Taux de taxe	0,0824 \$	0,0824 \$
Coût moyen estimé	67,98 \$	67,98 \$
Augmentation au compte de taxe moyen		16,80 \$

Construction aréna deux glaces
Résultats prévus selon étude Kwatroe

Coût estimé par Kwatroe	16 288 573 \$
Subvention visée	66%
Emprunt sur 30 ans	5 428 981 \$

Aréas	Nouvelle construction	TOTAL
Surplus (déficit) d'opération	0 \$	0 \$
Remboursement dettes non échues	-42 455 \$	-42 455 \$
Remboursement dette construction	-353 000 \$	-353 000 \$
Déficit total prévu (note 1)	-395 455 \$	-395 455 \$

Impact sur le compte de taxe moyen

Taux de taxe	0,0639 \$	0,0639 \$
Coût moyen estimé	52,73 \$	52,73 \$
Augmentation au compte de taxe moyen		1,55 \$

#4 CENTRE COMMUNAUTAIRE

Le regroupement municipal de 2002, incluant les sept municipalités locales, la régie intermunicipale de l'eau et la MRC, a légué à la nouvelle municipalité des Îles-de-la-Madeleine un nombre important de bâtiments municipaux (hôtels de ville, centres communautaires, arénas, garages municipaux, casernes d'incendie, etc.). Les deux premiers mandats du conseil municipal ont permis un premier effort de rationalisation visant toutefois à assurer sur l'ensemble du territoire une dispensation équitable des services. Ainsi, les services administratifs de la nouvelle municipalité ont été regroupés dans l'ancienne mairie de Cap-aux-Meules, tout en maintenant des points de service dans les deux localités des extrémités, soit Grande-Entrée et L'Île-du-Havre-Aubert. Certains des édifices ainsi libérés se sont vu confier une vocation communautaire pour héberger dorénavant des organismes offrant des activités récréatives, culturelles et sociales. De plus, un des trois arénas a été fermé tandis que quelques bâtiments de moindre dimension ont tout simplement été cédés à des organismes privés.

Cependant, huit ans plus tard, le grand nombre de bâtiments restants, leur dispersion sur le territoire et leurs coûts annuels d'opération obligent à pousser plus loin ce premier effort de rationalisation. Cela est d'autant plus impératif qu'une grande partie de ces bâtiments, vu leur âge, commande des interventions pressantes tant pour leur mise aux normes au plan de la santé et de la sécurité que pour des rénovations majeures. Un des besoins à cet égard est celui de la réorganisation du Service des travaux publics qui permettrait de rapatrier en un nouvel édifice les équipes actuellement dispersées en quatre bâtiments qui tous nécessitent de telles interventions majeures. D'autre part, l'Hôtel de Ville, situé à Cap-aux-Meules, doit être agrandi, les espaces de bureau s'avérant restreints et inadéquats (plus de 40 % des effectifs travaillent dans un sous-sol dépourvu de fenêtres et de climatisation adéquate).

Les scénarios

Le scénario envisagé jusqu'à ce jour consistait en deux volets : 1) la construction d'un nouveau bâtiment permettant d'accueillir l'ensemble des activités du Service des travaux publics (personnel de direction et équipes de voirie, d'aqueduc, d'égout et de mécanique) ainsi que celles du Service de l'urbanisme et de l'inspection des bâtiments; 2) l'agrandissement de l'Hôtel de Ville actuel pour y abriter adéquatement les autres services administratifs. Cependant, ce dernier volet, vu l'exiguïté du terrain, nécessite de réduire considérablement la dimension de la salle communautaire et de priver la population d'un équipement qu'elle juge important.

Le second scénario qui est le projet que nous soumettons prévoit la construction d'un seul bâtiment pouvant répondre à ces deux besoins et de regrouper sous un seul toit les services administratifs et les services techniques de la Municipalité. Impact important au plan communautaire, il permet de rapatrier le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, actuellement localisé dans l'ancien hôtel de ville de L'Étang-du-Nord, et d'accueillir l'équipe du Centre local de développement (CLD). Enfin, l'Hôtel de Ville actuel (mairie de Cap-aux-Meules) abritant la salle communautaire permettra de reloger les organismes communautaires présentement hébergés dans l'édifice Marguerite d'Youville, épargnant par le fait même les coûts importants que nécessitent le remplacement du système de chauffage et l'implantation de gicleurs

dans ce bâtiment. Toutes ces relocalisations vont permettre de disposer par aliénation plusieurs bâtiments vétustes et nécessitant des investissements d'importance : quatre garages (Cap-aux-Meules, Fatima, L'Étang-du-Nord et Havre-aux-Maisons), l'ancien hôtel de ville de L'Étang-du-Nord et l'édifice Marguerite d'Youville). La vente de ces six édifices excédentaires pourra en outre contribuer à alléger l'investissement à consentir pour ce nouveau complexe municipal.

Impacts positifs du projet

Le regroupement de l'ensemble des services municipaux dans un seul édifice (exception faite évidemment du maintien des dessertes de Grande-Entrée et de L'Île-du-Havre-Aubert) contribuera à améliorer la cohésion et l'efficacité de l'administration municipale ainsi que la qualité des services offerts aux citoyens. Au plan financier, le projet permet d'éviter les coûts de leur mise à niveau (coûts évités de plus de 2,5 M\$), édifices qui seront ultérieurement offerts en vente. Par ailleurs, au plan communautaire, leur relocalisation dans l'actuelle mairie permettra d'offrir aux organismes communautaires un hébergement dans un édifice de qualité, tout en assurant à la collectivité du village de Cap-aux-Meules une salle communautaire à laquelle elle tient et dont elle refuse de voir réduites les dimensions actuelles. Enfin, au plan régional ou territorial, ce nouvel édifice permettra à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, laquelle agit comme municipalité centrale pour l'ensemble du territoire de l'Agglomération, de se doter d'un siège administratif fonctionnel tout en hébergeant les services du Centre local de développement.

#5
CENTRE COMMUNAUTAIRE SCOLAIRE-MUNICIPAL GRANDE-ENTRÉE

Voir le document ci-annexé.

#6

INFRASTRUCTURES EN LOISIRS – PISTES CYCLABLES, ROUTE VERTE

La Municipalité a besoin de recevoir de l'aide gouvernementale pour maintenir et développer les pistes cyclables et pédestres et préserver les lieux panoramiques des Îles.

Ces pistes sont très utilisées et sont à usages multiples — pédestre, vélo, ski de fond partagé, émergence de clubs de marche, etc.

Il est important de promouvoir le développement de ses sentiers. La santé passe maintenant par les loisirs et il faut développer des partenariats avec le plus d'organismes ou d'utilisateurs possible.

Il importe également pour la Municipalité de continuer le travail déjà amorcé avec le MTQ pour le développement de la Route verte. À un financement à hauteur de 25 pour cent, la Municipalité peut difficilement relier toutes ses routes cyclables.

#7

SOUTIEN FINANCIER – PROTECTION CONTRE L'ÉROSION DES BERGES

Fort des travaux réalisés par le Consortium Ouranos, le comité de coordination technique local sur l'érosion des berges, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, a déposé au conseil en janvier dernier, le plan directeur d'intervention. Ce plan a été adopté par le conseil d'agglomération le 26 janvier dernier tandis qu'une séance publique d'information a été tenue le lendemain soir. Ce plan prévoit différentes interventions ou mesures selon les secteurs le plus affectés, allant de travaux d'engrènement ou d'ensablement des berges, en passant par l'interdiction de construction dans certains secteurs ou par le déplacement de constructions existantes menacées.

Dans le cadre du protocole d'entente financière intervenue entre la Municipalité et le ministère de la Sécurité publique, l'agglomération va d'ici quelques mois procéder à une deuxième phase qui consistera en la réalisation d'une étude d'avantages-coûts qui fournira un éclairage technique et financier sur les solutions à mettre en place là où des infrastructures ou équipements publics majeurs et des secteurs résidentiels sont menacés...

Cependant, les interventions à consentir, qu'on peut d'ores et déjà évaluer à plusieurs M\$ vont sans nul doute dépasser la capacité financière de la Municipalité. Une aide financière gouvernementale sera nécessaire afin de permettre la réalisation de ces interventions assurant la protection des infrastructures publiques et des biens immobiliers.